

PECHE : reprise de la commercialisation des coquillages à Saint-Vaast-la-Hougue

Les activités de récolte, de ramassage, de transfert de coquillages, l'expédition et la commercialisation des coquillages sont de nouveau autorisées à Saint-Vaast-la-Hougue, le délai de 28 jours s'étant écoulé depuis les cas de contamination par le norovirus. Aucun cas n'a été recensé depuis le 21 décembre 2023.